



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
02260 LA CAPELLE

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du 08 novembre 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221108-2022-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

**Délibération : N° 2022-60**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Mardi 08 Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 26 octobre 2022

**Présent(s) :**

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Andrew BOIVENT, Régis FOSTIER

**Absent(s) :**

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Rémy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sylvie LOCATELLI, excusée, Sandrine HAVY, excusée

**Secrétaire de séance :** Michel BRIDE

## Lotissement la Haie Bergère - Cession du lot 10

### DELIBERATION

Par courriel du 3 novembre 2022, Mme et M. Marcel SANTERRE, domiciliés à Esquéhéries, ont fait part de leur souhait d'acquérir le lot n° 10 au lotissement de la Haie Bergère, d'une superficie de 598 m<sup>2</sup> et cadastré section AH n° 232.

Vu les documents graphiques établis par la SCP MARTIN-FIORE, géomètres, en date du 13 janvier 2020 ;

Vu la délibération 2019-41 du 10 septembre 2019 fixant le prix de vente des terrains du lotissement à 35 € TTC/m<sup>2</sup> ;

### DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCEPTE de céder la parcelle cadastrée section AH n° 232 à Mme et M. Marcel SANTERRE au prix de 20 930 €, frais de notaire en sus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents y afférant par devant Maître PETIT, notaire à La Capelle.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221108-2022-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 08 novembre 2022

Le Maire

Johann WERY

